

Questions orales

M. Dave Dingwall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, personne ne met en doute la gravité de la situation dont le député a parlé; voilà pourquoi le gouvernement du Canada, de concert avec le gouvernement de Terre-Neuve, a pris des mesures extrêmement énergiques. Madame le Président, vous avez sans doute entendu parler de l'établissement de la Commission Hickman que doit présider l'honorable Hickman, juge en chef du tribunal de première instance de la Cour suprême de Terre-Neuve. Les membres de la Commission examinent ces aspects à l'heure actuelle.

Quant au rapport que les États-Unis ont publié, je pense qu'il serait prématuré de ma part de donner un avis sur un rapport qui n'est que provisoire et que nous ne recevrons pas au Canada avant trois ou quatre semaines.

LA RÉGLEMENTATION ET LES MÉTHODES D'INSPECTION

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. La semaine dernière, le ministre des Transports n'a pas reconnu ne rien savoir du sujet. Il a déclaré au nom du gouvernement que l'on ne respectait pas en ce moment les mesures de sécurité qui s'imposaient, que les ouvriers sur les plates-formes n'avaient pas l'équipement voulu à leur disposition et qu'il n'était pas en mesure de nous donner quelque assurance que ce soit. Aujourd'hui, le secrétaire parlementaire nous sert le même type de réponses auxquelles nous avons été habitués.

Est-ce que le premier ministre, ou son gouvernement, peut nous assurer qu'au cours de l'année dernière des mesures ont été prises pour changer la réglementation et modifier les méthodes d'inspection de façon à insister sur la sécurité sur les plates-formes au large de nos côtes? Peut-il nous assurer en outre que le gouvernement emploie désormais de meilleures méthodes d'inspection et qu'on a nommé un plus grand nombre d'inspecteurs? Voudrait-il aussi demander à son ministre de comparaître devant un comité de la Chambre des communes pour expliquer les initiatives prises par le gouvernement, ou bien serait-ce que 12 mois se sont écoulés...

M. Lalonde: Tout a été expliqué ce matin au réseau anglais de Radio-Canada.

M. Crosbie: ... sans que l'on n'ait rien fait pour protéger le personnel affecté à l'exploitation des ressources sous-marines?

M. Dave Dingwall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je trouve un peu ironique que le député de Saint-Jean-Ouest attende un an avant de soulever cette question.

Des voix: Oh, oh!

M. Dingwall: S'il avait été vraiment sincère, il aurait posé sa question au ministre devant le comité permanent des ressources naturelles et des travaux publics.

M. Crosbie: Répondez donc, espèce de benêt!

M. Dingwall: En un mot, la réponse est oui.

• (1440)

LE PROGRAMME CANADO-AMÉRICAIN D'ESSAI ET D'ÉVALUATION

LA MISE À L'ESSAI DES MISSILES DE CROISIÈRE

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Madame le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. L'année dernière, l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui est actuellement ministre de la Justice, a confirmé à plusieurs reprises à la Chambre, le 18 mars et le 29 avril, et au comité permanent, le 24 mars, que le Canada avait accepté en principe que l'on procède à des essais sur les missiles de croisière aéroportés américains. L'ancien ministre regrettait que le public ait eu vent de cet accord, car il a dit au comité que cette fuite le mettait dans l'embarras; il n'en reste pas moins qu'il a confirmé l'existence de l'accord. Le premier ministre peut-il garantir à la Chambre que le Canada peut revenir sur sa décision, ce qui donnerait de l'espoir à des millions de Canadiens?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne tiens pas à me laisser prendre au piège que le député m'a peut-être tendu involontairement en utilisant certains termes. Il ne s'agit pas de renoncer à l'accord relatif aux essais des missiles de croisière. Nous n'avons pas conclu d'accord sur les missiles de croisière.

Depuis la discussion que nous avons eue hier avec le député, j'ai fait vérifier les documents, la décision du cabinet et les entretiens avec les États-Unis. Nous avons parlé d'essais relatifs à des armes. Je l'ai reconnu hier, on sait que nous supposons, et les ministres du cabinet aussi, que les Américains nous demanderont la permission de faire des essais sur les missiles de croisière. La décision du cabinet visait à instaurer un système en deux étapes. Il s'agissait de conclure un accord-cadre relatif aux essais sur les armes, afin de pouvoir s'y référer par la suite et de veiller à ce que certaines conditions soient remplies, notamment pour s'assurer que le Canada soit tenu au courant, que le Canada puisse profiter des connaissances scientifiques acquises grâce à ces essais et que le Canada puisse surveiller ou interrompre les essais et ainsi de suite.

Je répète la réponse que j'ai donnée hier. Après avoir vérifié, la seule chose que je trouve, c'est que le cabinet a décidé de permettre au secrétaire d'État aux Affaires extérieures d'entamer des négociations sur la conduite d'essais sur des armes. Si l'on analyse soigneusement les déclarations que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a faites alors, on constate qu'il parlait d'un système et qu'il existe une deuxième étape, celle des missiles de croisière. Les décisions du cabinet ne se situent pas encore à ce niveau.

Mlle Jewett: Ou le premier ministre n'est pas sincère ou il insinue que son ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures a induit continuellement la Chambre et le comité permanent en erreur. C'est l'un ou l'autre. Il a continuellement confirmé l'existence de l'accord.

ON DEMANDE DE NE PAS PROCÉDER AUX ESSAIS

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Madame le Président, voici ce que l'ancien secrétaire parlementaire, le député de Sault-Sainte-Marie, a déclaré le 29 avril 1982, comme on peut le constater en lisant la page 16751 du hansard: